

EXTRAIT DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2010

Martigny, le 7 octobre 2010

Au cours de sa séance du 22 septembre, le Conseil a notamment :

Terme d'une autorisation d'exploiter

- Pris acte de la fin d'autorisation d'exploiter dont M. Alfonso FUSCO est au bénéficiaire pour *la Pizzeria La Bella Napoli*, sis à la Rue du Simplon 86, au 31 juillet 2010
- Pris acte de la fin d'autorisation d'exploiter dont Mme Filomena DE ANGELIS est au bénéficiaire pour *la Colonie Italienne Oasi*, sis à la Rue du Châble-Bet 16, au 31 août 2010

Autorisation occasionnelle d'exploiter

- Délivre au Rallye International du Valais, par M. Christian DUBUIS, une autorisation occasionnelle d'exploiter au sens de l'art. 4 LHR, du 27 octobre au 30 octobre 2010, selon les dates et horaires suivants :
 - mercredi 27 octobre 2010 – fermeture des locaux et emplacements : 24 h 00
 - jeudi 28 octobre 2010 – fermeture des locaux et emplacements : 02 h 00
 - vendredi 29 octobre 2010 – fermeture des locaux et emplacements : 03 h 00
 - samedi 30 octobre 2010 – fermeture des locaux et emplacements : 04 h 00 maximum
- Délivré à la Troupe de Théâtre Le Masque, par M. Frédéric DARBELLAY, une autorisation occasionnelle d'exploiter au sens de l'art. 4 LHR, pour les représentations du spectacle "*Treize à table*" les jeudis, vendredis, samedis et dimanches soirs, du 12 au 29 novembre 2010 (avec éventuelles supplémentaires les 4 et 5 décembre 2010)

jusqu'à 01 heure au maximum

- Délivré au STREET HOCKEY CLUB MARTIGNY, par M. Yves RAPPAZ, une autorisation occasionnelle d'exploiter au sens de l'art. 4 LHR, pour l'exploitation d'un débit de boissons de septembre à mai, dans le cadre de leurs rencontres sportives

Personnel

- Désigné M. François MICHELLOD en qualité de responsable de la serre communale avec effet au 1^{er} octobre 2010

Travaux publics

- Adjugé les travaux de génie civil pour la réfection de la Rue des Marronniers
- Adjugé la fourniture d'un transporteur pour le Service d'exploitation
- Adjugé les travaux de génie civil pour le remplacement des feux au carrefour Marc-Morand - Fusion

Bâtiments publics

- Adjugé les travaux d'électricité de la Médiathèque

Constructions

Approuvé les demandes suivantes :

- **ROSSET Didier et Stéphanie** : construction d'une maison d'habitation sur la parcelle 5'206, plan 45, chemin du Milieu, zone d'habitat collectif B (R3), coord. 571'535/106'535
- **Gilbert RODUIT** : transformation et agrandissement du bâtiment sis sur la parcelle 34, plan 1, rue du Simplon, zone vieille ville (VV), coord. 571'850/105'550
- **BRASILONA SA** : transformation et modification avec changement d'affectation du bâtiment sis sur les parcelles 9'996 et 9'997, plan 107, rue du Châble-Bet, zone artisanale (AR), zone à aménager "Châble-Bet", coord. 572'790/105'420
- **Garage Olympic A. Antille Martigny SA** : agrandissement du garage existant sis sur la parcelle 2'522, plan 28, rue du Levant, zone mixte artisanale et commerciale, coord. 573'070/105'810
- **JACQUERIOZ Stéphane** : aménagement d'un tea-room et d'un laboratoire de

fabrication dans le bâtiment sis sur la parcelle 3'403, plan 2, rue de la Poste, zone centre dispersé B (CD), coord. 571'980/105'785

- **Bernard DUAY** : réfection de la toiture du bâtiment sis sur la parcelle 943, plan 217, rue des Bonnes Luites, zone d'habitat individuel (R2), coord. 572'435/106'455
- **EMONET Patricia** : pose d'une enseigne en façade du bâtiment sis sur la parcelle 46, plan 1, rue de l'Eglise, zone vieille ville (VV), coord. 571'825/105'520
- **Guggen Mokshû Lions** : demande de pose d'une enseigne en façade du bâtiment sis sur la parcelle 15'501, plan 207, rue des Grandes Maresches, zone industrielle (ZI), coord. 572'940/106'775
- **Camping TCS** : aménagements et constructions sis sur la parcelle 13'422, plan 107, rue du Levant, zone d'intérêt général B (ZIG B), propriété de la Commune, DDP en faveur du TCS
- **ROUILLER Sébastien et Kristel** : transformation et agrandissement de la maison existante sise sur la parcelle 11'892, plan 109, rue de la Fusion, zone d'habitat collectif B (R3), coord. 570'630/104'585
- **André CRETTELAZ et Umberto BESTAZZONI** : choix des teintes pour les façades du bâtiment d'habitation en construction sur la parcelle n°11'133, plan n°109, rue des Champs du Bourg, zone d'habitat individuel, est approuvé, selon préavis favorable de la Commission de coloration du 10 septembre 2010, à savoir : façades : Marmoran 32004 (beige clair), stores : gris alu; balcon : Marmoran 32121 (gris moyen)
- **SOGECOMA SA** : choix des teintes pour les façades du bâtiment d'habitation en construction sur la parcelle n° 512, plan n° 6, chemin des Barrières, zone centre dispersé B, est approuvé, selon préavis favorable de la Commission de coloration du 10 septembre 2010, à savoir : façades : Marmoran 32140 (blanc cassé), stores : gris alu; balcon : Marmoran 32143 (gris clair)
- **Pierrette ROUILLER** : choix des teintes pour les façades de la maison en rénovation sur la parcelle n° 10'092, plan n° 102, rue du Bourg, zone vieille ville, est approuvé, selon préavis favorable de la Commission de coloration du 1^{er} septembre 2010, à savoir : façades : Marmoran 32001 (ocre idem existant) ; avant-toits : blanc cassé ; soubassement : pierre artificielle gris chiné (sans changement) ; balustrade : serrurerie anthracite mat